

Patrick LEHMANN
Directeur des Soins,
Directeur de l'Institut de Formation

Régine BAUMEISTER
Cadre supérieur de santé
Coordonnateur Pédagogique

Madame, Monsieur,

Affaire suivie par :
Régine BAUMEISTER
Patrick LEHMANN

Vous compterez, dès le 28 août 2023 prochain, parmi les élèves aides-soignants de l'Institut de Formation du Centre Hospitalier de Rouffach. Je vous en félicite et vous remercie de votre confiance.

La rentrée scolaire est programmée le lundi 28/08/2023 à 13h00.

L'entrée en formation d'aide-soignant nécessite quelques formalités administratives. Aussi, je vous demanderai de lire attentivement les informations relatives à votre entrée en formation. La date de retour du dossier administratif à l'institut de formation d'aide-soignant de Rouffach est fixée :

- **Au 31 juillet 2023** pour les candidats admis sur liste principale et complémentaire contactés avant le 23 juillet 2023 ;
- **Au 14 août 2023** pour les candidats inscrits sur liste complémentaire et contactés après le 23 juillet 2023;
- **Dans les plus brefs délais** pour les candidats ayant accepté une proposition d'admission à partir du 14 août 2023.

Je vous informe que votre inscription à l'IFAS de Rouffach est subordonnée :

- **à la production du dossier administratif et du dossier de financement**, ainsi que des justificatifs demandés, dans les délais indiqués ci-dessus.
- **à la remise du dossier médical ci-joint complet le jour de la rentrée au plus tard.**

Le cas échéant je considérerai que vous renoncez à votre inscription à l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier de Rouffach.

En cas de désistement, nous vous prions de bien vouloir nous en informer le plus rapidement possible afin que votre place puisse être attribuée à un autre candidat. Nous vous rappelons qu'une quote-part de 15 euros reste acquis à l'institut de formation.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'informations complémentaires au 03 89 78 70 63 de 08h15 à 11h45.

Dans l'attente de vous accueillir à l'Institut de Formation d'Aides-Soignants de Rouffach, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Patrick LEHMANN

Directeur des soins
Directeur de l'Institut de Formation



La Région
Grand Est

Institut de Formation d'Aides-Soignants
Téléphone : 03 89 78 70 63
Télécopie : 03 89 78 72 12
Courriel : contact.ifs@ch-rouffach.fr

Patrick LEHMANN
Directeur des Soins
Directeur de l'Institut de Formation

Régine BAUMEISTER
Cadre supérieur de santé
Coordonnateur pédagogique

DOSSIER D'ADMISSION 2023

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES SOIGNANTS

27, rue du 4ème R.S.M.

68250 ROUFFACH

Tél : 03 89 78 70 63 - Fax : 03 89 78 72 12 – contact.ifs@ch-rouffach.fr

Dépôt du dossier d'admission :

Le dossier **COMPLET** d'admission définitive pourra être, soit :

- envoyé par courrier à l'IFAS en recommandé avec accusé de réception ;
- remis directement au secrétariat de l'IFAS

Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, nous vous informons que le secrétariat de l'IFAS est ouvert au public les jours ouvrés durant les mois de juillet et août, de 8 h 15 à 11 h 45.

NOTICE D'INFORMATION

1. DATE DE LA RENTREE

La rentrée est fixée au **lundi 28 août 2023 – 13h00**, à l'Institut de Formation d'Aides Soignants du Centre Hospitalier de Rouffach. L'accueil se fera en salle 2 – pavillon 19 du Centre Hospitalier de Rouffach.

2. CERTIFICAT DE SCOLARITE

Un certificat de scolarité vous sera remis au courant de la première semaine de la rentrée.

3. FINANCEMENT DE LA FORMATION (cf Dossier de financement)

Les frais de scolarité pour l'année scolaire 2023/2024 s'élèvent à 6200€.

La Région Grand Est prend en charge les frais de formation des élèves aides-soignants, à savoir :

- étudiant en poursuite d'étude,
- demandeur d'emploi non démissionnaire au cours de la période de référence (6 mois avant la date d'entrée en formation)
- salarié à titre dérogatoire,

Accédez à toutes les informations utiles sur le site institutionnel de la Région Grand Est sur www.fss.grandest.fr

Et testez votre éligibilité via le site :

<https://view.genial.ly/640ee00bde3a60012a1896c>

4. DEMANDE DE BOURSE

La Région Grand Est peut vous accorder une bourse. Celle-ci est une aide financière pour les personnes dont les ressources familiales ou personnelles sont reconnues insuffisantes au regard des charges occasionnées par la formation. Vous trouverez tous les renseignements utiles et pourrez simuler une demande de bourse à l'adresse suivante :

<https://boursesanitaireetsociale.grandest.fr>

Les demandes de bourses seront à déposer directement sur le site internet dès le 1^{er} juillet 2023.

Le code d'accès spécifique à l'institut de formation de Rouffach est : IFAS1643 *A noter que ce code est strictement confidentiel.*

5. CONTRAT D'ALLOCATION D'ETUDES (cf FLYER)

L'agence Régionale de Santé vous propose de signer un contrat d'allocation d'études dès la rentrée. Ce contrat vous permettra de percevoir :

- une indemnité de 6000€ nets
- la garantie d'être embauchés dans la Région, dès l'obtention de votre diplôme.

En contrepartie, vous vous engagerez à travailler dès l'obtention du diplôme dans un établissement de la Région, durant le double de la durée de l'aide que vous aurez perçue.

Vous trouverez sur notre site internet www.ifs-rouffach.com rubrique « Flash Info/Allocation d'études », la liste des établissements qui proposent ce type de contrat.

6. HEBERGEMENT

Possibilité d'hébergement au home des étudiants, en chambre individuelle équipée d'une salle d'eau individuelle. Le home est situé à proximité immédiate du Centre Hospitalier de ROUFFACH. A partir de la rentrée de septembre 2023 les étudiants et élèves de l'institut pourront bénéficier d'un tarif avantageux pour le loyer au Home. Le montant du loyer s'élèvera à **200 € par mois**. Le versement du loyer se fera obligatoirement par prélèvement automatique. L'élève peut bénéficier d'une allocation de logement à caractère social (ALS). Cette allocation est versée sur la base des revenus propres de l'étudiant. Une caution égale au montant du loyer est demandée et sera remboursée, sauf dégradation, à la sortie, après inventaire et vérification de l'état des lieux.

7. LES REPAS

Possibilité de prendre les repas de midi au Restaurant du Personnel (Self-service). A titre indicatif, le prix moyen du plat du jour est de 3,38 €. Une carte badge vous sera remise moyennant **une caution d'un montant de 11,55 €, par chèque**. La caution vous sera retournée en fin de formation, après restitution de la carte badge. Cette carte badge vous sera également nécessaire pour accéder au bâtiment de l'institut.

A titre indicatif, en cas de perte de votre badge, le renouvellement de celui-ci vous sera facturé 11,55 €.

8. DEMANDE D'EQUIVALENCE ET ALLEGEMENT DE FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Il est possible de demander une équivalence et/ou allègement de formation sous certaines conditions de diplôme antérieur.

Pour réaliser cette demande, utilisez le formulaire : *demande d'équivalence et/ou allègement de formation comprise dans le dossier administratif*

Accompagnez votre demande de la photocopie du diplôme au titre duquel vous effectuez la demande d'équivalence et/ou d'allègement.

FRAIS A PREVOIR POUR LA RENTRÉE 2023

LES DROITS D'INSCRIPTION

Les élèves aides-soignants doivent s'acquitter pour l'année 2023-2024 des droits d'inscription d'un montant de 100 €. En cas de désistement, une quote-part de 15 € sera conservée par l'institut de formation, conformément aux préconisations tarifaires de la Région Grand Est.

LES TENUES PROFESSIONNELLES

Les tenues professionnelles seront mises à disposition par les différents terrains de stage où vous serez affectés tout au long de votre formation.

Une paire de chaussures professionnelles

Il s'agit d'une paire de chaussures **blanches, fermées, anti-dérapantes et non bruyantes**. Les chaussures pourront être librement achetées par l'étudiant à condition que ces chaussures répondent aux caractéristiques énoncés ci-dessus et que leur utilisation soit réservée aux stages.

Liste des pièces administratives

DOSSIER ADMINISTRATIF :

- Un chèque de caution d'un montant de **11,55 €** pour la carte badge, libellé à l'ordre de la trésorerie Sud Alsace – Groupe hospitalier
- La fiche d'inscription complétée, datée et signée, accompagnée d'une photo d'identité couleur, normalisée
- Votre curriculum vitae actualisé
- La photocopie de la carte d'identité ou du titre de séjour en cours de validité, certifiée conforme à l'originale, datée et signée
- Une photocopie de l'ensemble des diplômes obtenus, certifiée conforme à l'original, datée et signée. Pour les bacheliers 2023, le diplôme du baccalauréat sera transmis dès réception.
- Pour les candidats bacheliers : une photocopie de votre relevé de notes du baccalauréat certifiée conforme à l'original, datée et signée
- L'attestation d'affiliation à la sécurité sociale (disponible sur votre espace personnel AMELI)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité (généralement comprise dans l'assurance de votre lieu d'habitation)
- Le formulaire concernant le matériel informatique
- Le formulaire de recensement administratif pour l'affectation des stages
- Le formulaire de demande d'attribution de chambre, le cas échéant
- Le formulaire de demande d'équivalence ou allègement de formation

DOSSIER DE PRISE EN CHARGE :

- Le « dossier apprenant » de la Région Grand Est complété accompagné des pièces justificatives (cf annexe 2) (Lire attentivement les conditions de prise en charge des frais de formation et des justificatifs à fournir selon votre situation).
- Une photocopie du courrier de prise en charge de l'employeur ou de l'OPCO **pour les personnes financées uniquement** (promotion professionnelle, Transitions Pro Grand Est, OPCO Santé (Unifaf), Uniformation, ANFH, ...) certifiée conforme à l'original, datée et signée.

DOSSIER MEDICAL : à retourner à l'IFAS, **complet**, au plus tard le 28 août 2023

- Un certificat médical établi par un **médecin agréé** (pas votre médecin traitant attention),
(La liste des médecins agréés est consultable sur le site de l'Agence Régionale de Santé de votre région),
- Le dossier médical complété par le médecin traitant,
- Une photocopie du carnet de vaccinations,
- Une copie de la sérologie Hépatite B,

Photo
d'identité à
coller ici

FICHE D'INSCRIPTION 2023 * FORMATION AIDE-SOIGNANT

I. CANDIDAT(E)

Nom et Prénom : Nom Marital :

Sexe** : F M Nationalité :

Date et lieu de naissance : le à

Adresse :

CP : VILLE :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse mail : @.....

**ATTENTION : il est demandé aux élèves de créer une adresse mail nominative « gmail » comme suit :
nom.prenom@gmail.com**

N° Sécurité Sociale :

Situation de famille** : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Concubinage/PACS Veuf(ve)

Nombre d'enfants : à charge :

N° BEA/INE (Obligatoire pour les bacheliers) : Ce numéro figure sur le relevé des notes du baccalauréat.

II. PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom et Prénom : Lien de parenté : N° de tél :

Nom et Prénom : Lien de parenté : N° de tél :

III. ETUDES

Niveau des études antérieures :

Diplôme(s) obtenu(s) :

Activités exercées :

Actuellement demandeur d'emploi** : OUI NON N° d'identification pôle emploi :

IV. TENUES

En vue de la gestion des tenues professionnelles, veuillez nous indiquer votre taille (à titre indicatif)** :

T.36 T. 38 T. 40 T. 42 T. 44 T. 46

V. DIVERS

Etes-vous titulaire du permis de conduire : OUI NON

Disposez-vous d'un véhicule : OUI NON

Date : / /

Signature :

* Ces données sont enregistrées sur le logiciel de gestion des dossiers BL SCOLARITÉ (Berger-Levrault) déclaré auprès de la CNIL

** Cochez la case correspondante

Juillet 2023

MATERIEL INFORMATIQUE

Je soussigné(e) (Nom - Prénom) :

dans le cadre de la possibilité de cours à distance, possède le matériel informatique suivant ** :

- ordinateur
- scanner
- imprimante
- connexion internet

Signature de l'élève ou du représentant légal :

***cochez la case*

Juillet 2023

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE CHAMBRE

Je soussigné(e) (Nom - Prénom) :

Habitant à (adresse complète) :

.....

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Mail :@.....

demande à être logé(e) au Centre Hospitalier de ROUFFACH**

OUI

NON

Pour les étudiants mineurs**:

autorise ma fille/ mon fils :

à prendre une chambre au Centre Hospitalier de ROUFFACH.

Signature de l'élève ou du représentant légal :

⇒ L'attribution des chambres se fera au plus tard le jour de la rentrée.

**cochez la case

 <p>Centre Hospitalier Rouffach</p>	RECENSEMENT ADMINISTRATIF POUR L’AFFECTATION DES STAGES	Code : T6N15-10 Version : 1 Date d’application : 10/06/2021
--	--	---

Formation : Aide-Soignant Infirmier
Nom de naissance : Nom d’usage :
Prénom(s) :

Age : Situation familiale : Nombre d’enfant(s) à charge : Adresse principale : Adresse durant la formation : Permis de conduire : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en cours Moyen de locomotion : <input type="checkbox"/> Voiture <input type="checkbox"/> Bus <input type="checkbox"/> Train <input type="checkbox"/> Autre, Précisez : Mode de financement des études : <input type="checkbox"/> Formation professionnelle Précisez de quel établissement : <input type="checkbox"/> Allocation d’études Précisez de quel établissement : <input type="checkbox"/> Autre organisme financeur Précisez :
--

Indiquer, ci-dessous, le nom des établissements et des unités de soins où exerce un membre de votre famille directe au premier et deuxième degré et conjoint (e) : - - - - - - - -
--

Profession(s) antérieure(s) :

Lieu(x) d'exercice(s) antérieur(s) pour une période supérieure à 3 mois :

Année	Profession exercée	Employeur/Etablissement	Pôle le cas échéant	Service

Pour les étudiants/élèves ayant effectué des stages en milieu sanitaire et/ou social dans le cadre de leurs études, renseigner le tableau ci-dessous :

Année du stage	Durée du stage	Etablissement d'accueil	Pôle le cas échéant	Service

J'accepte de réaliser un stage dans une unité pratiquant des IVG¹ (cochez la case correspondante à votre réponse) : oui non

Je soussigné(e)

atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à, le Signature :

	Dates	Nom/Fonction/groupe de travail ou commission
Rédaction	23/04/2021	SAID C. Cadre de santé formateur –réfèrent du dossier stage - FROMAGEAT A. Coordinatrice de stage au sein du GHT12
Validation	10/06/2021	BAUMEISTER Régine, FF Coordonnateur pédagogique
Approbation	10/06/2021	LEHMANN P., directeur des soins IFSI/IFAS, coordonnateur instituts GHT

¹ Interruption Volontaire de Grossesse



**DEMANDE D'EQUIVALENCE ET
ALLEGEMENT DE FORMATION
AIDE-SOIGNANTE**

Code : T3N5-8-2/FO/001

Date : 06/09/2021

Version : 3

Page 1 sur 2

PARTIE A RENSEIGNER PAR L'ELEVE AIDE-SOIGNANT

Article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux :

« Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 07 avril 2020 modifié, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- 1. Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;*
- 2. Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;*
- 3. Le diplôme d'Etat d'ambulancier ;*
- 4. Le baccalauréat professionnel Services aux <personnes et aux territoires (SAPAT) ;*
- 5. Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;*
- 6. Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D.451-88 et D.451-92 du code de l'action sociale et des familles ;*
- 7. Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;*
- 8. Le titre professionnel d'agent de service médico-social.*

Les personnes susmentionnées bénéficient des mesures d'équivalences ou d'allègement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII du présent arrêté. Leur parcours de formation et les modalités d'évaluation des blocs de compétences ou des compétences manquantes en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant sont définies dans ladite annexe. »

Je soussigné(e) :

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

DIPLOME INITIAL :

demande à bénéficier des mesures d'équivalences ou d'allègement de suivi ou de validation des blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII de l'arrêté du 10 juin 2021, au regard du diplôme dont je suis déjà titulaire.

La copie du diplôme ou titre professionnel est à joindre à cette demande. La présentation de l'original du diplôme sera à réaliser auprès de la direction de l'institut.

EQUIVALENCES ET ALLEGEMENT DE FORMATION ACCORDEES**Diplôme ou titre professionnel présenté :**

- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- Diplôme d'assistant de régulation médicale ;
- Diplôme d'Etat d'ambulancier ;
- Baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;
- Baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;
- Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;
- Le titre professionnel d'agent de service médico-social.

Diplômes ou certificats mentionnés aux articles D.451-88 et D.451-92 du code de l'action sociale et des familles :

- Accompagnement Educatif et Social
- Auxiliaire de Vie Sociale
- Mention Complémentaire d'Aide à Domicile

Réservé à l'institut

ORIGINAL DU DIPLOME PRESENTE : OUI NON

AFGSU EN COURS DE VALIDITE : OUI NON

Date de fin de validité : ___/___/___

DOCUMENT DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE FORMATION REMIS :

	Dates	Nom/Fonction/groupe de travail ou commission
Rédaction	18/05/2022	T. JUD, Adjointe au directeur IFAS - GHRMSA
Validation	24/05/2022	P. LEHMANN, directeur des soins IFSI/IFAS – GHRMSA - CHR
Approbation	24/05/2022	P. LEHMANN, directeur des soins IFSI/IFAS – GHRMSA - CHR

Le Grand Est a besoin de vous !

Futur•e•s

- ▶ Aide-soignant•e•s
- ▶ Infirmier•e•s
- ▶ Masseur•euse•s-kinésithérapeutes
- ▶ Manipulateur•ice•s d'électroradiologie médicale
- ▶ Sage•s-femme•s

Bénéficiez d'une allocation d'études et d'un emploi à la fin de votre cursus !



En lien avec l'ensemble de ses partenaires, l'Agence Régionale de Santé vous propose de signer un Contrat d'Allocation d'Études **dès la rentrée 2023** qui vous permet de percevoir :

- une **indemnité allant de 6 000 à 8 000 €** nets par an
- la **garantie d'être embauchés dans la Région**, dès l'obtention de votre diplôme.

Et si vous y aviez droit ?

Pour bénéficier de cette allocation, vous devez **être étudiants** infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, manipulateurs d'électroradiologie médicale, sages-femmes ou aides-soignants **en avant-dernière et dernière année d'études** dans la Région Grand Est.

Vous vous **engagez** à travailler dès l'obtention de votre diplôme dans un **établissement de la Région** durant le **double** de la durée de l'aide que vous aurez perçue.

Cette allocation est faite pour vous !

Alors n'hésitez plus ! Candidatez jusqu'au **8 septembre 2023** auprès de votre institut de formation et de l'établissement dans lequel vous souhaitez travailler.

